L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 13 AVRIL 1879.

Commerce avec l'Amérique Centrale.

Nous nous sommes souvent demandé pourquoi tant de nos jeunes gens inoccupés n'allaient pas faire quelques excursions dans les riches pays qui bordent le Golfe du Mexique et la mer des Caraïbes et ne se faisaient pas les pionniers de l'exploitation commerciale de ces régions. Il y a là mieux que des mines d'or; il y a des sources inépuisables de riches produits facilement échangeables contre ce que les Etats-Unis peuvent offrir. On a bien tardé, en vérité, à chercher pour notre commerce des débouchés dans des pays qui sont presqu'à nos portes.

Malheureusement, la proclamation de la quarantaine servient comme un obstacle au moment même où la communication suivante d'un navigateur nous apporte d'intéressantes révélations sur les ressources commerciales qu'offrent des pays jusqu'ici trop négligés par nos négociants et nos hommes d'affaire. Mais la quarantaine n'existera pas toujours—les choses absurdes prennent fin comme les choses sensées—et nous appelons sérieusement l'attention de nos lecteurs sur les indications de notre correspondant.

Il y a des fortunes à faire pour les premiers qui établiront des relations suivies avec ces pays de l'Amérique Centrale. Pourquoi quelques-unes de nos maisons n'enverraient-elles pas un ou deux de leurs commis, inoccupés l'été, étudier le terrain ou fonder des comptoirs d'échanges sur les bords de ces rivières encore si incomplètement explorées? Voici la lettre dont il s'agit:

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*:

Convaincu du bon vouloir avec lequel vous accueillez toute idée propre à favoriser le commerce de la Nouvelle-Orléans, principalement aujourd'hui qu'il se trouve en décadence, je viens vous prier de prendre en considération les notes suivantes.

De retour de mon troisième voyage sur les côtes de l'Amérique Centrale et du Sud, je suis de plus en plus étonné de voir que tant d'esprits entreprenants et énergiques que nous possédons ne se soient pas hasardés jusqu'ici à exploiter ces régions véritablement riches et désireuses de communications et de commerce.

Barranquilla, Quibdo et Sixaola sont trois villes nouvelles et prospères, établies dernièrement à fort peu de distance des rivières Magdalena, Atrato et Madama. Par ces rivières on peut parcourir sans difficulté une étendue considérable de terrain dans le Costa Rica et les Etats-Unis de Colombie, car elles sont navigables de 300 à 900 milles dans des contrées très fertiles.

Le café bien supérieur à celui de Rio, est presque à nos portes, est la principale culture de ces pays.

Le caoutchouc, les bois de teinture, le bois de cèdre et les noix d'ivoire végétal abondent en profusion.

Les natifs qui s'y connaissent en fait de richesse naturelle, amassent tous ces trésors en attendant l'occasion qu'un voilier ou un vapeur américain passe par là. Le premier qui arrivera bénéficiera considérablement sur tous ces objets.

Barranquilla est situé à environ sept milles de l'embouchure de la rivière de la Madeleine dont la navigation fut rouverte au commerce au mois de juillet, 1877, après avoir été fermée précédemment par certaines difficultés provoquées dans le pays par les croiseurs anglais et allemands qui exploitaient auparavant ces régions.

J'ai été le premier après ces événements, qui ai obtenu la permission de monter la rivière, et, j'ai trouvé que Barranquilla était le véritable port de mer de l'Etat de Carthagène, et le point principal d'importation et d'exportation de toutes les grandes villes de l'intérieur, telles que: Honda, Santa-Fé-de-Bogota, Port National et autres, dans une étendue de terrain de 600 milles à l'intérieur parcourus par moi, quoique les renseignements que j'ai reçus sont que la Madeleine est navigable à douze cent mille.

Les deux bords de la rivière sont encore excessivement fertiles et presque tous couverts par d'immenses plantations de café, de bois précieux, et principalement de bois de cèdre et de noix d'ivoire.

Une autre ville toute nouvellement fondée est celle de Quibdo, port de mer de l'Etat de *Cauca* situé près de la rivière *Atrato*, navigable jusqu'à trois cent milles dans l'intérieur; cette rivière a été ouverte au commerce étranger pendant le printemps dernier, lors de notre séjour à Quibdo, et, nous avons parcouru de grandes distances dans la rivière sans obstacle d'aucune espèce, entourés d'immenses plantations de café, de forêts de bois de cèdre d'une qualité supérieure, de caoutchouc et de noix d'ivoire. Tous ces produits en quantité presque inépuisables sont récoltés par les habitants et emmagasinés sur les bords de la rivière, seule communication facile dans ces parages où les accidents de terrain sont très longs et très difficiles.

Les récentes découvertes d'or qu'on a faites dernièrement dans ces endroits ont attiré une immigration qui ne peut manquer d'établir là, un grand commerce, favorisé surtout par le chemin de fer en construction qui, de cet Etat ira jusqu'aux côtes de la mer Pacifique.

Sur le Costa Rica est Sixaola, belle et pittoresque ville sur la mer Caraïbe ou abondent aussi, le café, le caoutchouc, et le bois de cèdre.

Toutes ces substances qui enrichissent le commerce et l'industrie américaine s'achètent ou s'échangent pour des marchandises sèches, des bois de charpente, et autres produits industriels de nos manufactures de l'Ouest à cent pour cent et plus pour certains articles, de bénéfice pour nous.

Il est incontestable que notre situation géographique nous donne tous les avantages sur tout autre part commercial des Etats-Unis sur ces régions encore inexploitées; car nous sommes plus près que tous les autres.

Nous engageons donc les commerçants entreprenants à ne pas rester indifférents, et à ne pas se laisser devancer par le commerce du Nord qui a fini par nous enlever le Mexique, Cuba, et toutes les Antilles, réalisant des fortunes colossales par l'abandon que nous avons fait de nos intérêts les plus chers.

Profitons des bénéfices que nous offrent ces contrées de l'Amérique du Sud.

Les personnes désirant obtenir de plus amples renseignements peuvent s'adresser aux initiales suivantes.

J. A. W.
Boîte 230, N. O. P. O.

—Je n'avais pas eu le bonheur d'être père et après six ans de mariage je désespérais de le devenir jamais, lorsqu'il y a un mois ma femme me fit présent de deux jumeaux. Sais-tu à qui j'ai attribué ce bonheur? à une paire de souliers!

—Comment!

—Mais oui, il y environ dix mois ma femme m'exprima le désir d'avoir un certain soulier qu'elle avait vu dans une vitrine, je l'achetai, elle le mit et bientôt je m'aperçus que.... Et depuis lors je crie: vive l'ETOILE ROUGE!

Toujours préparées; on n'a pas à les attendre.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.—Le conseil municipal de Paris se moque ouvertement du gouvernement. Il a décidé, en effet, de maintenir purement et simplement la délibération par laquelle il avait mis une somme de cent mille francs à la disposition du comité d'aide aux amnistiés. Ce vote suggère au *Temps* des réflexions très mélancoliques:

"On dirait, dit ce journal républicain, que pour certains républicains l'affaiblissement systématique du pouvoir constitué est un droit, presque un devoir. Ils ne voient pas que toute diminution du gouvernement de la République est une diminution de la République elle-même; qu'en le blessant nous la blessons; qu'en le déconsidérant nous la déconsidérons aux yeux du pays, qui a le désir et le besoin de la respecter. Notre gouvernement, c'est aujourd'hui nous-mêmes, ne l'oublions pas, et ces défaillances de détail qu'on lui inflige préparent progressivement, si on n'y veillait, la déchéance même de la *République*.

—Nous apprenons que parmi les premières souscripteurs qui se sont fait inscrire en faveur des inondés de Szegedin, figure le maréchal de Mac-Mahon pour la somme de cinq cents francs. C'est un exemple qui sera suivi, nous aimons à le croire.

Saint-Lô, 21 mars.—Ce matin, le sieur Léonard, de Balleroy, avait posé près de l'âtre de la cheminée la canne de son fusil qu'il nettoyait. Une étincelle sans doute jaillit du foyer, et une formidable détonation retentit. Le malheureux imprudent tomba foudroyé. Toute la charge lui avait pénétré dans la bouche.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

CHAMBRE DE COMMERCE DU HAVRE.

Connaissance est donnée par M. le président de la lettre suivante, en date du 2 mars, émanant de la Compagnie générale transatlantique:

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous faire part d'un projet qui, nous l'espérons, rencontrera auprès de la chambre de commerce et des négociants intéressés du port du Havre, l'approbation et l'appui qui nous sont nécessaires pour le conduire à bonne fin.

Déjà notre Compagnie a été sollicitée pour la continuation, pendant les mois d'hiver, de son service hebdomadaire entre le Havre et New York, et certainement elle aurait donné satisfaction à ses nombreux chargeurs, si des obstacles matériels insurmontables ne l'en avaient empêché.

Aujourd'hui que le transport des animaux vivants des Etats-Unis, en Europe prend une extension importante, nous pensons qu'il y a là une source de produits qui, dans une certaine proportion, nous permettra d'augmenter notre matériel et de rendre définitivement permanent notre service hebdomadaire.

Nous sommes donc disposés à faire construire deux grands steamers dans toutes les conditions de solidité et de vitesse exigées par notre cahier des charges et à nous imposer ainsi une dépense considérable pour donner satisfaction au commerce; seulement, nous réserverions tout l'emplacement actuellement occupé par les passagers de première et de deuxième classe sur nos paquebots du type *Labrador* au transport des animaux pendant les mois de belle saison ou à la marchandise pendant les mois d'hiver, sauf, à l'avant et l'arrière, quelques chambres qui permettraient d'embarquer 40 à 50 passagers à un prix modéré.

Notre intention, aussitôt que ces bâtiments seraient mis en ligne, serait de faire cinquante-deux voyages par an, vingt-six à passagers par nos grands types actuels, vingt-six à marchandises et émigrants à l'aller et à marchandises et animaux vivants au retour, en alternant une semaine à passagers avec une semaine de marchandises et des animaux.

Mais, engagés vis-à-vis du gouvernement à faire quarante voyages par an, dans les conditions actuellement en vigueur, nous ne pouvons pas donner suite à notre projet, sans avoir préalablement discuté avec lui les conditions moyennant lesquelles il nous autoriserait à modifier notre service dans le sens que nous venons de vous indiquer et qui seul peut nous permettre de réaliser les économies indispensables à son installation. Afin que cette demande soit accueillie favorablement par le gouvernement, l'appui de la chambre de commerce du Havre nous est nécessaire, et nous croyons que votre port a trop intérêt à ce que notre service devienne hebdomadaire pour que la chambre de commerce ne nous accorde pas son concours.

L'exécution d'un projet aussi important aurait d'autant plus de valeur qu'il serait promptement réalisé. Nous vous serions donc très obligés, monsieur le président, de vouloir bien nous faire connaître aussitôt que possible l'appréciation de la chambre de commerce.

Veuillez agréer, monsieur président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le président.

Il ne s'agit nullement par cette combinaison, fait remarquer M. le président, de proroger la durée du traité ni d'augmenter la subvention; ces deux points restent complètement en dehors.

A la suite d'observations présentées par MM. Latham, Yéblerou et Libert, la chambre estime que la proposition, dans les termes où elle est présentée, est favorable au port du Havre et qu'il est à désirer qu'elle soit agréée par l'administration.

—A propos des ministres auxquels la Chambre vient d'infliger une flétrissure, on a souvent rappelé le souvenir des députés légitimistes, pèlerins de Belgrade-Square, qu'avait également flétris la Chambre du gouvernement de Louis-Philippe.

Mais on a omis un détail assez piquant, c'est qu'à cette époque, les dames du faubourg Saint-Germain affectèrent de ne porter, dans les bals et les soirées, que des bouquets flétris.

—Le *Bulletin d'Espalion* rapporte qu'un événement terrible s'est passé, la semaine dernière, à Galinières, commune de Pierrefiche:

Vers dix heures du soir, trois habitants du village étaient attablés chez le sieur Auguste Valentin, et buvaient en compagnie de ce dernier. Pour un motif futile, une légère discussion s'éleva entre les convives et le maître de la maison. Tout à coup, celui-ci, saisissant sa femme un enfant de trois ans qu'il tenait dans ses bras, saisit une chaise et, sans aucune provocation, la lance sur les buveurs, qui esquivèrent le coup, mais qui, devant une si violente agression, sortirent précipitamment de la maison. Que s'est-il passé ensuite?

A peine les voisins étaient-ils au bas de l'escalier, en dehors de l'habitation, qu'ils entendirent une détonation et un cri terrible.

Valentin, saisi d'une colère folle, s'était emparé d'un fusil pour s'en servir contre eux, ou bien l'a-t-il pris involontairement dans l'obscurité, car la lampe s'était éteinte dans la bagarre? Quoi qu'il en soit, l'arme avait fait feu accidentellement entre ses mains, et la charge était allée frapper l'enfant dans les bras même de sa mère et lui avait fracassé le crâne.

Qu'on juge de la douleur des parents!

—Un Américain raconte ainsi un assez amusant moyen de vérifier la nourriture des chevaux; ce moyen est employé dans l'Amérique du Sud. Voyageant à cheval dans ces parages, il s'informa auprès du valet qu'il avait à son service s'il était certain que ses bêtes consommassent toute la nourriture qu'il leur était allouée dans les lieux où il s'arrêtait.

"J'en suis certain, répondit-il. Mes compatriotes, ont, il est vrai, l'habitude de se voler les uns les autres et de dérober jusqu'à la nourriture destinée aux chevaux, mais je possède un moyen efficace de découvrir leur supercherie.—Et comment cela?—J'ai la précaution de mêler un certain nombre de petits cailloux à la ration d'orge qui leur est donnée.

Les chevaux ont toujours soin de les laisser de côté, et quand ils ont fini de manger je vérifie si le nombre de cailloux laissés correspond à celui que j'ai mis dans l'auge avec le grain. Dans le cas affirmatif, il n'y a pas eu de vol; dans le cas contraire, si deux, trois ou quatre cailloux manquent, il m'est démontré qu'une portion de la ration a été soustraite. Je fais grand bruit, et, comme les voleurs ignorent comment je m'y prends pour les découvrir, le peur les saisit,—une peur superstitieuse,—et ils ne récidivent pas."

—On écrit d'Aoste, le 21 mars:

"On ne se souvient pas d'un hiver aussi rigoureux. Il a neigé au moins trente fois. Les prairies autour de la ville sont encore couvertes d'une couche de neige de 50 centimètres. Sur certains points de la vallée, la neige a atteint des hauteurs inouïes. A Pré-Saint-Didier, elle s'est élevée à 2 mètres. A Valsavaranche, elle a atteint 3 mètres.

"Les avalanches ont été si nombreuses et si colossales qu'on a été obligé de percer des tunnels pour rétablir les communications avec cette dernière commune."

—BONIFACIO, 19 mars.—Le bandit Quilici, de Quenza, posté près de Portovecchio, dans un épais taillis, tirait, hier, deux coups de feu sur le sieur Ferracchi, qui passait sur la route. Ce dernier ne fut pas atteint. Il se mit à la poursuite de son agresseur, et déchargea sur lui, à son tour, deux coups de fusil. Quilici tomba foudroyé. Une des balles l'avait atteint à la tempe et lui avait fracassé la tête.

Ferracchi n'a plus reparu depuis. On suppose qu'il a gagné la campagne.

—Touchante attention!

C'est le 13 mars que le transport la Loire, le premier bâtiment nous rendant une partie des déportés de la Commune, a mouillé sur rade, à Brest.

Ce glorieux anniversaire leur était bien dû.

☞ Les meilleures photographies en ville, sont celles que fait Lilienthal.

Je suis obligé de la nourriture que je prends [illegible].

ALLEZ VOIR

Nouvelle Machine à Coudre DAUNTLESS.

C'est la plus facile et la plus légère à coudre. Le meilleur marché [illegible]

Toutes les pièces sont d'acier, et la Machine est garantie pour cinq ans.

Prix de la Dauntless, avec table à rallonge et cinq tiroirs et couverture en noyer, y compris les accessoires ... $35 comptant.

Aussi: toutes les célèbres Machines DOMESTIC; [illegible] SINGER; WHEELER & WILSON No 8; GROVER & BAKER; HOWE & WILSON IMPROVED, à des prix très réduits.

Machines réparées, de $5 à $30.

V. WEHRMANN,
135, rue Royale, N. O.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Propriétaire et directeur....DAVID BIDWELL

Troisième et avant-dernière semaine de la célèbre

Troupe d'Opéra Burlesque de Colville,

Comprenant la célèbre cantatrice, Mlle NINE ROSEAU,

Première apparition à la Nouvelle-Orléans du célèbre acteur mime allemand, M. GUS WILLIAMS, engagé à beaucoup de frais.

Dimanche soir, 13 avril,

Et tous les soirs et samedi en matinée, Le burlesque, original et complètement nouveau, en deux actes, de

OUR NEW CENDERELLA,

[illegible]

SALLE GRUNEWALD,

Lundi, 14 avril 1879.

GRAND CONCERT

—PAR—

MLLE CORA REIG.

J. W. H. ECKERT, accompagnateur.

Première Partie.

1. Sonate—C Minor, (Moonlight)......Beethoven. Mme Elie Samuel.
2. Le Quatuor [illegible].....Beethoven. Mlle Cora Reig.
3. Fantaisie [illegible], Flute, Solo. M. A. Livain.
4. Mon Il Ve...........T. Mattei. Mlle Cora Reig.
5. Air du Trouvère.........Verdi. M. J. Rossi.

Seconde Partie.

6 Grande Polonaise—op. 3, C. Major.....Chopin. Mme Elie Samuel.
7. Dal Profondo Dell' Oblio.........Campana. Mlle Cora Reig.
8. Variations sur un air Tyrolien—Flute, Solo. M. A. Livain.
9. Valse—Chant..........Pratorious. Mlle Cora Reig.
10. Scène dramatique, Faust........Boulanger. M. J. Rossi.

Le concert commencera à 8 P. M.

BILLETS..........$1

5 avril—5,6,13

SALLE GRUNEWALD,

Mardi, 15 avril 1879, à 8 heures précises.

Concert par Théodore Curant

Avec le bienveillant concours de Mme L. Samuel (née M. Elie), mesdemoiselles Lena Little, R. Lehman, MM. Livain, Kitziger, Cortier, Moeller, Robert et un orchestre complet de 30 des meilleurs musiciens.

Billet - - - - Une piastre

Programme.

1. Ouverture—"Maritana"........Wallace. Orchestre.
2. Fantaisie militaire pour violon......Léonard. Théo. Curant et Orchestre.
3. Air du Sommeil de l'Africaine.....Meyerbeer. Mlle Little.
4. Concerto G. Minor pour piano....Mendelssohn. Mme Samuel et Orchestre.
5. Fantaisie Originale pour flûte....Demersmann. M. Livain et Orchestre.

Intermède de 5 minutes.

6. String quartett..............Haydn. MM. Curant, Kitziger, Cortier, Moeller.
7. Romance—"Ma Vie a son Secret", Mme Samuel. Mlle Lehman.
8. Concerto pour violon........Beethoven. Théo. Curant, accompagné par Mme Samuel.
9. La Rengeurmeaux..........Chamberlin. Mlle Little.
10. Piano Solo..... { a Fantaisie Valse....Mathias / b Berceuse.......Liszt. Mme Samuel.
11. Ouverture—"Jubel".........Weber. Orchestre.

Mme Samuel a obligeamment consenti à accompagner M. Curant dans le concerto de Beethoven. Le grand piano dont on se servira provient de la célèbre fabrique de MM. Steinway & Fils, et est fourni par Louis Grunewald, agent général pour le Sud. 9avril—du 15

Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs.

Une 1ère Grande Fête Champêtre sera donnée le 11 mai 1879, au Magnolia Garden.

Prix du billet..............50 cents.

Les dames seront admises par invitation. On pourra s'en procurer dans les principaux Restaurants, ainsi que chez M. Begue, coin Conti et Bourbon.

Deux médailles seront décernées, dont une en or et une en argent, aux danses qui feront le plus beau placement de cartes.

Il y aura divers amusements, plus une loterie comprenant les lots suivants:

1 montre en or;
1 pouvre pour dame;
1 caisse vins et liqueurs, etc.

—Comité d'arrangements—
FRANK BÉRARD, Chairman.
Louis A. Trapet, Benoît Pesquie, C. Gomez, F. D. Aimé, Denis Pochet. J. M. Feuillerat.

Pour la buvette et le restaurant, des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 1er mai, au comité, coin Conti et Bourbon.

Par ordre du Président,
LOUIS A. TRAPET, Secrétaire.

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE,

(CASERNES ET VERSAILLES.)

QUATRIEME

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

ANNUELLE,

Le Dimanche, 20 Avril 1879,

—AU—

OAK GROVE PARK,

A deux îlets des Abattoirs, dans la Paroisse St-Bernard.

COMITÉ D'ARRANGEMENT:

ALPHONSE FELTZ, CHAIRMAN;

Justin Arrio, Henri Doure, François Dufrêche, Auguste Cosnier, Victor Chestel, Albert Daunt, Jacob Alt, Pascal Labbe, Sébastien Roy, Xavier Harrotell.

NOTA—Les Cartes vendues pour le "Pique-Nique" qui devait avoir lieu le 30 juin 1878 seront reçues comme les nouvelles, mais aucune carte complimentaire émise alors ne sera acceptée.

Prix du Billet: 50 cents.

Dames et Enfants: Gratis.

☞ Aucune Dame ne sera admise sans un cavalier.

Par ordre du Conseil d'Administration,
PAUL ESTEBEN, Président,
F. D. SIGNOREZ, Secrétaire.

Nouveau Jockey Club de la Louisiane.

COURSES DE PRINTEMPS 1879,

Commençant le 12 avril.

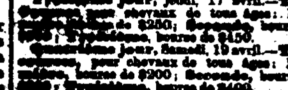

Premier jour. 12 avril—Trois chevaux; [illegible] pour chevaux de tous âges, bourse de $500; seconde pour chevaux de trois ans, bourse de $350; troisième pour chevaux de tous âges, bourse de $300.

Deuxième jour, mardi, 15 avril—Trois courses: Première pour chevaux de deux ans, bourse de $300; Seconde pour chevaux de tous âges, bourse de $600; Troisième pour chevaux de tous âges, bourse de $300.

Troisième jour, jeudi, 17 avril—Trois courses, pour chevaux de tous âges: Première, bourse de $250; Seconde, bourse de $400; Troisième, bourse de $450.

Quatrième jour, Samedi, 19 avril—Trois courses, pour chevaux de tous âges: Première, bourse de $300; Seconde, bourse de $400; Troisième, bourse de $400.

Cinquième jour, mardi, 22 avril—Quatre courses: Première, pour chevaux de tous âges, bourse de $400; Seconde, pour chevaux de deux ans, bourse de $350; Troisième, pour chevaux voleurs, bourse de $350; Quatrième, pour chevaux de tous âges, bourse de $500.

Les membres du club sont requis de réclamer leurs badges au No 104 de la rue du Canal.

Les courses commenceront à 3 heures P. M. En cas de renvoi pour cause de mauvais temps, un drapeau sera hissé au Crescent Hall, coin des rues St-Charles et Canal.

Badges pour toute la durée des courses [illegible]

[illegible]

On devra entrer par la porte du chemin de Gentilly.

[illegible]

Aucune dame non accompagnée d'un cavalier ne sera admise sur l'estrade.

[illegible]

RÉGISSEURS.
R. W. Simmons, W. J. Ross, A. F. Mason, Henry W. Conner, A. M. Simpson, I. N. Glenny.

JUGES DU TEMPS.
John A. Morris, A. M. Summers.

JUGES DES DISTANCES.
T. L. Airey, W. B. Krumbhaar.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
A. H. Buck, chairman.
Bertrand Choppin, Conrad Burke, Chas. E. Fenner, Thos. C. Herndon, A. G. Bennett, S. G. Nicolopulo, R. W. Wallace, G. Buchner, J. E. Lallande, J. D. Post, Octave Hopkins.

Toute communication devra être adressée à M. G. W. Nott, boîte [lock box] 739, Poste de la Nlle-Orléans.

R. W. SIMMONS, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
9 avril

SPECTACLES! BALS. &c.

3ème Grande Fête Champêtre

—Donnée par le—

CLUB DRAMATIQUE ET SOCIAL No 1.

DIMANCHE 20 AVRIL 1879.

Au Leger Parc, rue Bienville.

Comité d'arrangements.
Romain Sénac, président.
M. Fourment, T. Yvon, J. Valette, A. Pierce.

Prix du billet.............50 c.

Aucune dame ne sera admise sans invitation. Des soumissions cachetées pour la location de la buvette, restaurant et tous les privilèges, seront reçues jusqu'au 13 avril, à la salle du club rue St. Louis, coin Dauphine.

Par ordre du comité,
ROMAIN SÉNAC,
E. FOURMENT, secrétaire. 20 mars—19 f

Premier Grand Pique-Nique

—ET—

FETE CHAMPETRE,

AU PARC LEFER,

Par la société de bienfaisance

"UNION ESPANOLA,"

Au profit de sa caisse de secours,

DIMANCHE, 4 MAI 1879.

PROGRAMME.

1ère Partie:

Mât de Cocagne—Prix, $10, or.
[illegible]
Grande course en sacs pour enfants—$2, or.
Course à pied pour demoiselles—Montre de valeur.

2e Partie:

Grands exercices au trapèze double pour des Gymnasiarques sans rivaux, aérons Mosenquet Valdes.

3e Partie:

Grand bal et prix pour la Reine—Un joli éventail sera décerné à la dame qui sera proclamée la meilleure danseuse au Bal.

BILLETS.............50 cents.

Il ne sera admis à la fête que les dames invitées.

Comité d'invitation.

Premier District—J. Gomez y Leon, coin Liberté et Bienville; F. Moro, coin Ville et Bienville; E. R. Grosso, coin Poydras et Magazine; R. Lopez, coin Claiborne et Canal.

Second District—Antonio Prieto, No 2 1/2 rue Canal; Vicente Planellas, coin Dauphine et St-Louis; Jose Lledo, 262, rue de Chartres.

Troisième District—J. Solana, 125, Union; M. Marin, 89, St-Antoine.

Quatrième District—M. Monsalvo, 500 Magazine; J. Astrada, 505, Magazine; Rafael, 394, Magazine.

13 avril—17, 20, 27, 28 30, mai 1, 2, 3, 4.

Plaisir! Plaisir! Plaisir!

Grande Fête de Pompiers,

DONNÉE PAR LA

St-Bernard Steam Engine Fire Co., No 1,

Dimanche, 13 avril 1879,

—AU—

OAK GROVE PARK,

A deux îlets au-dessous du débarcadère des bouchers de la paroisse St. Bernard.

PROGRAMME:

1° Course à pied, 125 yardes, ouvert à tous; prix, $5 en or.
2° Course à pied pour dames, 100 yardes, ouvert à tous; prix, Bracelet pour dame.
3° Tournoi de sacs, ouvert à tous, prix, Canne pour homme.
4° Mme Scooping do do $1 00 en or
5° Scooping do do do do
6° Pour qui dansera mieux la valse, ouvert à tous, prix, Bracelet pour dame.
7° Course en sac, ouvert à tous, prix, $1 00 en or.
8° Course d'hommes gras, ouvert à tous, prix, une Pipe Ecume de Mer.

Danse sur la Nouvelle Plateforme à 3 heures P. M.

BILLETS - - - - - - - 50 cents

Dames et enfants, entrée gratuite.

6 avril—6,11,12,13

Grande Fête Champêtre

—donnée par la—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

LE DIMANCHE 27 AVRIL 1879,

AUX FAIR GROUNDS.

La Société décernera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets.

1er prix—1 médaillon en or.
2d " 1 couvert en argent.

Prix du billet - - - 50 cts

Dames et enfants gratis.

La direction s'assemble à l'Asile tous les vendredis à 7 heures P. M.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER
L. Simon, Secrétaire. 30 mars

Troisième Festival Annuel.

EXHIBITION PYROTECHNIQUE ET BAL DONNÉS PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

AUX FAIR GROUNDS,

Le DIMANCHE de PAQUES,

13 AVRIL 1879.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

A. F. Quirt, chairman, Louis J. Courtin, John B. Légier, A. Meynier, J. F. Barthélemy, Frank J. Otis, L. Schoff, Henri Durel, Jr., P. O. Pageaux, J. L. Manson, F. G. Schnell.

AMUSEMENTS:

Course de Poneys—1 mille, entrée, $2.50—Prix $15.00.
Course de mulets—1 mille—Entrée gratuite—Prix $10.00.

Envoies pour toutes les compagnies militaires—Artillerie et Infanterie. Prix, pour chacune, un drapeau—guidon soie.

PROGRAMME DE L'Exhibition Pyrotechnique,

Préparée par J. Palmer & fils, de Rochester, N.Y.

1. Bombe double des Fées.
2. Batterie flottante.
3. Bouquet de l'Amérique.
4. Ballon, feux d'artifice.
5. Soleil brillant avec couleurs changeantes.
6. Bombe et Galène.
7. Le Ha; Ha.
8. Orgueil de Tivoli.
9. Palais de la Justice—"Balance."
10. Pyramide indienne.
11. Ballon, feux d'artifice.
12. Roues de cascades illuminées doubles.
13. Seconde-Arc-En-Ciel.
14. Deux batteries-combinaison couleur.
15. Roue triple.
16. Vase balbuine.
17. Gloire japonaise.
18. Etoile de Colombie.
19. Le grand rond avec changements.
20. Bloc brillant.
21. Roue de Gondole.
22. Aigle et Bouquet "Emblème de la Paix et de la Guerre."
23. Ballon-Eléphant, feux d'artifice.
24. Etoile de '79—R. A. S. L.
25. Bouquet.
26. Grand Bouquet.

FUSÉES ASSORTIES PENDANT L'EXHIBITION.

DANSES DANS LES DEUX BATISSES.

Les Dames ne seront admises qu'avec des invitations, et celles-ci pourront s'obtenir en s'adressant à tout membre du comité ou à L. J. Courtin, Salle Stonewall Jackson.

En cas de renvoi du pic-nic, pour cause de mauvais temps, un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall, coin St-Charles et Canal.

2mars—2 9 16 23 30—av 6 8 9 10 11 12 13

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes espèces pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Raccommodages à court avis [illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Vous devriez mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices"

29 fév—1 an

G. PITARD,

234 & 236 RUE DU CANAL.

Successeur de quincaillerie et de poêlerie.

Agent du Blanc de plomb St. Louis [illegible]

Grain à feu, Clous, Quincaillerie, Cordage, Vitres, Mastic, Colle forte, Furbisserie, Huile de lin, Huile de résine, Térébenthine, Sapon, [illegible] Couleurs, Outils, [illegible]

AUSSI—PAPIER-FEUTRE.

Tout à des prix mod[érés]

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44......RUE DE CHARTRES......44

Près Douane.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.

1er mars—au 13 nov—DMaJe

OFFICIEL.

Département des Finances,

Hôtel de Ville,

Licences de ville 1879.

POUR plaire au public et lui éviter des frais énormes ainsi que beaucoup d'ennui, des Percepteurs de Licences, avec pleine autorité de collecter, se présenteront chez ceux qui n'ont pas encore payé et leur fourniront une licence en règle selon l'ordonnance 4789 (séries approuvées) et ceux qui refuseront de payer seront immédiatement poursuivis.

ALF. H. ISAACSON,
10avril Administrateur.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1879.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, 12 avril, à midi, pour l'achat de 2000 Bons à prime tirés [illegible] à leur valeur nominale et intérêt, pour être échangés en Bons de ville de la Nlle-Orléans et des anciennes villes de Jefferson et Carrollton, aussi pour le Bond à prime ou pour du comptant.

Les offres pour les Bons à coupon doivent mentionner le premier coupon dû sur le bon offert.

Les propositions doivent être adressées aux commissaires de la dette consolidée et endossées: "Propositions pour Bons à prime tirés."

La ville se réserve le droit de rejeter un bon quelconque ou tous les bons et réponse sera donnée le LUNDI suivant à midi.

ALF. H. ISAACSON,
6avril Administrateur de Finance.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée,

Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 3, Hôtel de Ville.

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1879.

LA Quarantième Distribution Trimestrielle de Primes de Bons à Prime aura lieu MARDI, 15 avril 1879, à 12 heures A. M., aux bureaux de l'Administrateur des Comptes Publics, jour où quarante-cinq séries seront tirées.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des Finances.
29mars—au15avril

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 19 Février 1879.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 Janvier 1879, les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. P. Poursine, P. Maspero, D. Fatjo, J. B. Lafitte, [illegible] Toby, Jno. Geddes, J. J. Ferrand, [illegible]

Sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, en vertu des droits acquis, en Conseil de Direction par la Quatorzième Article de la Charte.

ARTICLE DIX-HUIT.

Le premier article de la Charte est amendé de façon à renvoyer l'expiration de la Charte jusqu'au [illegible] jour du mois de mai 1899 [dix-huit cent quatre-vingt dix-neuf], à moins que les affaires de la compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote de deux tiers des membres de la corporation.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le capital de cette compagnie est fixé à Six Cent Mille Piastres.

Ce changement devant prendre effet à partir du premier du mois de Juin prochain, époque où de nouveaux certificats d'actions seront émis.

Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.

Il sera émis pour des fractions d'actions des certificats qui seront plus tard, par suite de ventes ou d'achats convertis en actions pleines.

Je soussigné, consignataire des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que les amendements précédents aux articles de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands sont inscrites ce jour dans ce bureau, dans le livre 152, folios 395 et 396.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1879.

J. G. RICHARDSON,
Député Annotateur.
22fév

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dépositaire des Etats-Unis.

Nous sommes prêts à remplir tous les ordres pour des

BONS DE 4 POUR CENT DES ETATS-UNIS.

Les Bons des Etats Unis de 1907 portent 4 pour cent d'intérêt, rachetés et non rachetés seront pris en paiement. 21 mars—1 m.

New Orleans Savings Institution.

Banque d'Epargne de la Nlle-Orléans.—En égard au fait qu'il y a eu une demande croissante de la part des déposants sur cette Institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants, il ne peut être réalisé les coupons voulues qu'à des grands sacrifices.

Résolu, que nous nous prévalons du pouvoir accordé par notre charte. 15 pour cent seront payés immédiatement, et un avis de quatre-vingt-dix jours sera exigé pour tout paiement subséquent.

DAVID URQUHART, Président.

C. CONN, A. D. MOULTON, ED. A. PALFREY, THOS. A. ADAMS, CHAS. J. LEEDS, Directeurs.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 124, RUE DE LA COMMUNE,

Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,

ETABLIE EN..........................1866

—Assure contre—

LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER.........................Président.
EMIL MAIER.........Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER..................Assistant-Secrétaire.
H. KNOTHSON............................Inspecteur.

Directeurs:

GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER, S. J. FLATOW, EMIL MAIER, J. GRUNEWALD, J. E. MERILH, J. HASSINGER, FRANK VALLEE, FRANK LEVIE, J. J. WECKERLING, J. F. LANGLES, H. ZUBERBIER.

NEW ORLEANS NATIONAL BANK.

AGENCE DU GOUVERNEMENT,

34 du Camp.

Certificats de Conversion

EN SOMMES DE

DIX DOLLARS.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR, Washington, D. C., 14 mars 1879.

New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Au moyen de l'autorité qui vous a été conférée de recevoir des dépôts pour compte des bons 4 pour cent, consolidés de 1907, vous êtes par la présente autorisés à recevoir des dépôts pour compte des souscriptions pour les CERTIFICATS DE CONVERSION DES ETATS UNIS, loi du 26 février. Avec respect,

(Signé) JOHN SHERMAN, Secrétaire.

Chaque certificat est de la dénomination de DIX DOLLARS, de la grandeur d'un billet des Etats-Unis, et peut être converti, avec l'intérêt qui lui revient, en bons 4 pour cent.

Cette banque sera prête à livrer ces certificats vers le 10 avril.

Les ordres des banques et des banquiers seront remplis selon les conditions du gouvernement, et devront être présentés le plus tôt possible, afin que nous soyons en mesure d'opérer une prompte livraison. 2avril—1m.

LAWRENCE & TAYLOR,

99 Abbchurch street, Londres, E. C., Angleterre.

RECOIVENT des consignations de produits agricoles et de matières brutes, à vendre sur le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde.

Commission.—Pour consignations au-dessus de 50 livres sterling.........4 pour cent
Au-dessus de 100 livres sterling...2 pour cent
Au-dessus de 100 livres sterling....3 pour cent

Fret, etc., payé et argent avancé sur consignations sans intérêt.

Ventes exactes et promptes des comptes de ventes d'argent.

Banquiers: National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique: Twyrone, London.

19 fév—3m

Changement de local.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

PAR suite de l'incendie qui a eu lieu ce matin, [illegible] transporté au [illegible] à la bâtisse Louisiana National Bank, No 124 de la rue Commune, entre les rues St. Charles et Camp.

GEORGE LAHAUX, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1879. 21 mars—1m

Maintenant est le moment de faire vos achats de vêtements.

Notre Stock de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons, Et Enfants, EST COMPLET.

Les derniers genres!

Les meilleurs matériaux!!

Les prix plus réduits que jamais!!!

Nous faisons un ESCOMPTE aux MESSIEURS DU CLERGÉ de toutes les RELIGIONS, aussi aux GARDIENS.

LEON GODCHAUX,

31 & 33 rue du Canal,
6 av. Nouvelle-Orléans.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.

LE MARDI, 13 MAI 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE E.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 MAI 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, est	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf numéros restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, est 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf numéros restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, est 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf numéros restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, est 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par "Express."

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 13 Mai 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

LE PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

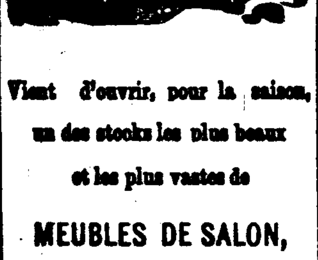

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

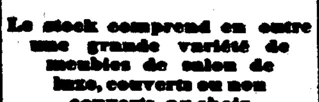

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

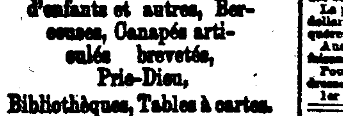

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de GLACES du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,

Coin RAMPART & PERDIDO

VENTES A L'ENCAN.

Vente à crédit par le shérif.

L'attention du public est appelée sur la vente que doit faire le shérif de la paroisse d'Orléans le LUNDI 21 avril 1879 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, des propriétés suivantes:

Parmi lesquelles se trouve la belle résidence en briques à trois étages rue Bourbon No 80, et autres résidences bien situées, dans le faubourg Tremé.

Aussi, des terrains larges et profonds face à la rue des Ursulines, qui est appelée à devenir un des boulevards les plus agréables de la ville pour demeures.

Cette liste de propriétés comprend aussi des portions de terre situées sur le coteau entre Broad et le Bayou St Jean, qui est la portion la plus élevée du 2me district; elles sont une occasion pour ceux qui veulent faire du jardinage ou établir une vacherie; elles sont toutes en dehors de la réclamation de Mme Gaines.

1—Cinq lots de terre et bâtisse rue St-Philippe entre Rendon et Hagan.
2—Six lots de terre et bâtisse rue St-Philippe entre Lopez et Salcedo.
3—Dix lots de terre et bâtisse rue St Philippe entre Rendon et Lopez.
4—Huit lots de terre et bâtisses rue Ursulines entre Galvez et Miro.
5—Un lot de terre et bâtisse rue Galvez entre Ursulines et Hôpital.
6—Un lot de terre et bâtisse rue Galvez No 214.
7—Un lot de terre et bâtisse Encoignure Galvez et Hôpital, No 216.
8—Deux lots de terre et bâtisse rue Miro entre Ursulines et Hôpital.
9—Un lot de terre et bâtisse encoignure est Ursulines et Galvez.
10—Quatorze lots de terre dans l'îlet borné par Ursulines, St-Philippe, Rocheblave, Dergenois dont: 6 lots face à la rue Ursulines, 3 lots face à la rue Dergenois avec bâtisses Nos 212, 218, 220 et 5 lots avec bâtisse face à la rue St-Philippe.
11—Deux lots de terre et bâtisses Nos. 366, 368 rue St-Pierre
12—Un lot de terre et bâtisse Nos. 344 rue St-Pierre.
13—Un lot de terre et bâtisse rue Miro, entre St-Pierre et Carondelet Walk.
14—Deux lots de terre et bâtisses Nos. 369, 371 rue d'Orléans.
15—Deux lots de terre et bâtisse Nos. 350 rue Rocheblave.
16—Un lot de terre rue Ursulines, entre Tonti et Rocheblave.
17—Un lot de terre et bâtisse No. 394 rue St-Philippe.
18—Deux lots de terre et bâtisses rue St-Philippe, entre Galvez et Miro.
19—Un lot de terre et bâtisse No. 345, encoignure Ste-Anne et Roman.
20—Un lot de terre et bâtisse No 141 rue Roman.
21—Un lot de terre et bâtisse No. 366 rue Ursulines.
22—Un lot de terre et bâtisse No. 315, encoignure Dumaine et Roman.
23—Cinq lots de terre et bâtisses Nos. 422, 424, 426, 428 rue St-Pierre.
24—Un lot de terre et bâtisses Nos. 226 rue Ursulines.
25—Cinq lots de terre et bâtisse du No 246 au No 258 rue St-Philippe.
26—Un lot de terre et bâtisse No 80 rue Bourbon.
27—Un lot de terre et bâtisse No 135 rue Toulouse.
28—Vingt-sept lots de terre et bâtisse dans l'îlet borné par Hagan, Rendon, Dumaine et St-Philippe.
29—Un lot de terre et bâtisse No 196 rue Robertson.

Les conditions de la vente sont: moitié comptant, la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à 8 pour cent l'an, de date.

Pour les autres conditions et les dimensions des lots, voir l'avis judiciaire et les plans à la Bourse.

13avril—7t

PAR H. STERN & CO.

620 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu LUNDI, 14 avril 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—620 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 13 avril—

PAR S. GUINAULT.

Grocerie à vendre.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 14 avril 1879, il sera vendu, à 11 heures du matin à l'encoignure des rues St-Antoine et Claiborne—

Le fonds d'un joli magasin de groceries très bien assorti et achalandé.

Conditions—comptant. 11avril—

Grande vente d'ouverture

—DE—

J. TASSIN

205 rue Decatur, coin Madison,

Vis-à-vis du Marché français, à la viande,

Ayant reçu un immense assortiment

D'HABILLEMENTS

POUR

Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

J'invite respectueusement mes amis, clients et le public en général à venir examiner mon nouveau stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Derniers Genres!

Façons irréprochables!!

Prix les plus modérés!!!

J. TASSIN,
205 rue Decatur,
coin Madison,
Nouvelle-Orléans,
23 mars—1m La.

Meubles.

F. REMY.

Marchand de Meubles,

128.........Chartres..........128

Près St Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de

Meubles en noyer, bois de rose et acajou,

Qu'il vend aux prix les plus réduits.

Réparation de meubles.

☞ Il s'occupe aussi de déménagements.

30 jan—1an—D Mar J

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév 1an—D.M.J.

J. H. AUDIFFRED

Successeur de J. Montané

MARECHAL-FERRANT,

336.........Rue Royale..........336

Entre Esplanade et Paix.

Chevaux ferrés dans le plus bref délai. 28 fév.—1an.D M J

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

135.......REMPARTS.......135

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.

5fév—1anDMar J

BONNE OCCASION.

A vendre pour cause de départ à des conditions avantageuses.

LA jolie propriété connue sous le nom de "Morning Star," au coin des rues St-Pierre et Jolie, dans la ville de la Nouvelle-Ibérie, Attakapas, Lne. Ce local est convenable pour tout genre de commerce en général, hôtel, offices et résidences. Le terrain mesure (100) cent pieds carrés, avec une belle bâtisse à étage (style moderne) faisant face aux deux rues; le rez-de-chaussée est occupé par un General Store; le haut sert d'office et résidence, avec vérandah sur trois faces à l'est, sud et sud-ouest, des dépendances dans la cour remises, écuries, cuisines etc., etc. Le tout est bien disposé et situé au centre des affaires, à proximité du dépôt du chemin de fer Morgan qui est en voie de construction et du débarcadère des bateaux du Bayou Têche.

La propriété susdite est louée à ($40) quarante dollars par mois sans bail, livrable au gré de l'acquéreur.

Aussi, une belle Grocerie bien achalandée et faisant de bonnes affaires, établie depuis 1870.

Pour conditions, ou d'autres informations, s'adresser à L. B. D., New Iberia, L. Box 175 P. O.

1er avril—1an—Mar.Jeu.Dim.

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

389.....RUE VILLERE.....393

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMarV

Wm. J. YOUNG,

Fabricant et marchand de Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Licous, Etrilles, Brosses, etc.

5...... NORTH PETERS ST 5

Entre Ursulines et [illegible]

Réparations à en faites et à bas prix. Le travail est toujours garanti. L'huile de harnais de Frank Miller est toujours en magasin.

1er mars—1 an—Ma V D

URSIN DELLANDE.

FABRIQUE DE CIGARES,

436....RUE ST-CLAUDE....436

Entre St-Antoine et [illegible]

Cigares domestiques mêlés et [illegible]. Stock en vente 200,000 cigares. Prix [illegible] Cigares de clients à $16 le millier et au dessus.

25 janv—1an—D M J

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou [illegible] seulement. Références échangées. [illegible] Toulouse, coin Royale, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Charmante résidence de famille sur la rive gauche du Bayou St. Jean, vis-à-vis du Louisiana Boat Club et de la station des chars de la ville de la Nlle-Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES CANAL ET DOUANE.

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, sur la rive gauche du Bayou St. Jean, désigné par le No 1, mesurant 144 pieds de face au chemin de la métairie, 132 pieds de face à la rue Ouest Bayou, 225 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété qui appartient à M. C. Morel, et 232 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété qui appartient à M. A. d'Hébécourt; le tout d'après un plan de Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, daté d'octobre 1878 et maintenant à la dite Bourse pour référence.

Les améliorations comprennent une bâtisse solidement construite, et bâtie sur des piliers de six pieds de hauteur, dans la construction de laquelle il n'est entré que des matériaux de première qualité, maintenant en parfait état, et contenant quatre très grandes chambres, grande galerie fermée à l'arrière, 2 grands cabinets, grande galerie de devant, 2 très grandes chambres aux mansardes cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, le tout recouvert en ardoises, deux citernes, caves, etc. Il y a à peu près 100 arbres fruitiers tels que: orangers, néfliers, figuiers, pêchers, pruniers, jujubiers, plaqueminiers un jardin avec des plantes et arbustes de choix tels que: roses, violettes, tubéreuses, dahlias, jasmins, etc. Cette propriété est une des mieux situées de la ville, réunissant les avantages de la ville à ceux de la campagne et à proximité des marchés, théâtres, écoles, églises par les chars de ville de la Nouvelle-Orléans.

Termes et conditions.—Un 1/3 ou 1/2 comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance et transfert de police et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13avril—13, 20 à la vente

DIAMANTS,

Montres en or, et montres en argent, Instruments de musique, Pendules françaises, anglaises et Yankee, Toute espèce de bijoux riches, Chaînes de montre en or et en argent, Fusils et révolvers, Cannes et lorgnettes, Linge de corps pour dames et pour messieurs, D'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale, MERCREDI, 16 avril, et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu au bureau de prêts sur gages de A. Testart, au coin des rues Toulouse et Royale, tous les gages forfaits, lesquels se composent en partie, des articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Chaque article offert sera vendu sans égard au montant prêté. 23mars

MEUBLES! MEUBLES!

G. E. Schmidt vs. ses créanciers.

No 45,398 Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—LUNDI, 14 avril 1879, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au No 50 de la rue Bienville, entre celles Chartres et Passage de la Bourse, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1879, dans l'affaire ci-dessus—

Le contenu de la maison ci-dessus mentionnée, comprenant un grand et bel assortiment de meubles de chambres à coucher Victoria, acajou, dressoirs, chaises, tables, armoires, lits, lavabos, toilettes, porte-chapeaux, porte-serviettes, sofas, chaises à bras, garde-manger et autres articles utiles et agréables, le tout neuf et en bon état.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

N. B.—L'attention toute particulière des marchands et des maîtresses de maison est appelée sur cette vente. 2Avril—2,8,12,14

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix pour résidences et commerce dans le 1er, 2nd et 3ème district comprenant des emplacements populaires pour commerce rue Tchoupitoulas, Royale et Vieille-Levée, vis-à-vis le marché français, Dauphine et autres rues.

Vente positive pour effectuer un partage Dans l'affaire de J. G. Bienvenu et als.

vs.

Henry C. Boucher et als.

No 25,575, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 17 mai 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans datés respectivement du 2 avril 1879 et rendus dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tchoupitoulas, Gravier et Commune, désigné par le No 4, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, voyer général, le 6 mai 1859, et attaché à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 21 mai 1859, de Sam Smith & Co., à M. E. Haydel. Ledit lot mesurant, en pieds américains, 28 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 93 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à 4 étages, solidement construit, désigné par le No 12 de la rue Tchoupitoulas et connu comme le magasin populaire d'épiceries en gros de MM. Berkson, Bros & Co., et à eux loué jusqu'au 31 octobre 1879.

2° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré compris entre les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant—mesure française—45 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la bâtisse solidement construite à trois étages en briques, magasin et résidence, désignée par le No 140 de la rue Royale. Cette propriété est subdivisée en deux beaux magasins au rez-de-chaussée, et la partie supérieure est convenable pour résidence. Comme un placement qui rapportera, résidence centrale convenable pour un homme à profession, cette propriété est plus que désirable.

3° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Vieille Levée, ou Decatur, Chartres, Dumaine et St-Philippe, mesurant—mesure française—environ 30 pieds de face à la rue Vieille-Levée sur 200 pieds de profondeur, plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à deux étages, la partie supérieure convenable pour résidence, et désigné sur l'arrière plan par les Nos 235 et 237 rue Vieille Levée. Cette propriété fait face au Marché Français, est un des plus grand terrains de l'îlet et un des meilleurs emplacements de cette localité et du centre d'affaires. Elle est louée à bail à raison de $1,500 par an, jusqu'au 1er octobre 1879.

4° Deux certains lots de terre situés dans le 3me district de cette ville et dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Clouet et Montégut, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan annexé à l'acte de vente passé pardevant A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le 6 février 1852. Lesdits lots mesurent comme suit: lot No 3, 35 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur entre lignes parallèles, lot No 4 forme l'angle des rues Dauphine et Clouet, et mesure 35 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur rue Clouet.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent un coin un cottage à un étage en bois avec mansarde et un cottage à un étage en bois séparé du premier et situé sur le terrain contigu.

Avec cette propriété, seront vendues 63 actions réduites à 30 de $100 chacune, de la banque des Citoyens de la Louisiane, actions sur lesquelles a été fait un prêt de $448 payable ou renouvelable suivant la charte de ladite Banque, le 1er mai 1880, le tout garanti par hypothèque sur la propriété; actions et prêt que devra accepter l'acquéreur au dessus du prix de l'adjudication.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux annuels par billets souscrits par les acquéreurs subdivisés en coupons à la convenance des parties, et portant intérêt spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement—5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux propriétaires des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. B. Trist notaire. 11avril—

LA RÉSIDENCE DUFOUR

avec

Un îlet de terre sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Dupré et White, pour le compte d'un propriétaire absent, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan pour le compte d'un propriétaire absent:

Cette belle résidence, comprenant un îlet entier, borné par les rues Esplanade, St-Jean, White et Dupré, mesurant environ 320 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 322 pieds de face à la rue St-Jean, 110 pieds de face à la rue White et 253 pieds à la rue Dupré.

La bâtisse est construite sur un basement en briques, comprenant vestibule, 6 chambres, chambres de bain et cuisine, 3 grandes citernes et autres dans la cour. Le corps de logis principal contient un vestibule central, 7 beaux appartements, [illegible] et galerie. L'attique est bien [illegible] contient 4 chambres, toutes bien décorées et bien éclairées; remise pour voiture, écurie, poulailler, etc. Le terrain est planté d'arbres fruitiers de choix et d'arbres d'ornement.

Comme résidence de famille cette propriété ne peut être surpassée. Des cartes d'admission seront délivrées aux personnes désirant examiner la propriété en s'adressant à l'encanteur. Possession sera donnée le 1er mai.

Conditions—Un quart comptant au moment de la vente et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles des pour cent courant et 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; [illegible] devra être assurée et la police transférée [illegible] porteur des billets; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1879 en sus du prix d'adjudication. Actes de vente [illegible] A. Bat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—29, 30, avril 5, 6, 12 au 19

Agence de Travail.

Avis aux Planteurs.

J'Enverrai aux planteurs les [illegible] de cultivateurs pour la campagne [illegible] en familles, ou isolément, [illegible] en les envoyant à la Nlle-Orléans [illegible] chemin de fer, aux bateaux [illegible] destinations, comme on le voudra [illegible] vent m'être adressés à Moisant [illegible] Basin street. Un fort [illegible] aux planteurs qui demanderont [illegible] 20 travailleurs ou plus.

EDWARD [illegible], Agent de travail.

—1m—D M J

L'Abeille de [la Nouvelle-Orléans]

Bureaux, [No 73 rue de Chartres.]

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE [illegible]

LA [illegible]

Depuis quelques [illegible] retentir autour [illegible] qui attire not[re attention] [illegible] voix semblent [illegible] bien bas: "L[a] Belle au Bois!"

Qu'est-ce d[onc]? "Comment! v[ous ne savez pas?]" dit une grande [illegible] avoir une reine [illegible] nous dit une jo[lie] [illegible] ronettant à n[ous] vous a pas di[t] [illegible] fées!"

Nous lui faisi[ons] "Mademoiselle [illegible] et vous le sere[z] [illegible] bonne fée et d[e] [illegible] Voici ce que m[e] [illegible]

L'Asile de S[t] [illegible] enfants est bien [illegible] y a envoyé bea[ucoup] [illegible] d'argent. Les [illegible] prier les grand[es] [illegible] leur trésor vide [illegible] cidées à repro[duire] [illegible] Belle au Bois," [illegible] le monde: c'es[t] [illegible] prochain à l'O[péra] [illegible] deux cents pers[onnes] [illegible] aura des scène[s] [illegible] cour et une ré[ception] [illegible] la Chine avec [illegible] la pièce on tro[uve] [illegible] rant au foyer: [illegible] St-Vincent. V[oici] [illegible]

Comment! V[ous] [illegible] Qu'est-ce que [illegible] dont il est ques[tion]? [illegible]

Par exemple [illegible] ses beaux ye[ux] [illegible] Votre éducatio[n] [illegible] Quelle ignoran[ce] [illegible]

Autrefois, ab[illegible] même bien av[illegible] reine Berthe a[illegible] un roi et une r[eine] [illegible] n'avaient pas [illegible] vint une petite [illegible] tême, on envoy[a] [illegible] même jusqu'au [illegible] reine des fées ([illegible] ling) elle-même [illegible] furent invitées [illegible]

Au baptême [illegible] faisaient leurs [illegible] tend un coup [illegible] vieille fée qu'o[n] [illegible] sur un dragon [illegible] (Mlle Leovy).

"Ah! On m'a [illegible] Eh bien! je va[is] [illegible] pas oublié ni p[illegible] vos dons, mes [illegible] jusqu'à l'âge de [illegible] quera le doigt [illegible] en mourra" [illegible] reine mère! [illegible] Fearn) Le r[oi] [illegible] néant: (M. B[illegible] plus) il déclar[e] [illegible] permettra plu[s] [illegible] royaume sous p[eine] [illegible] des fées s'avanc[e] [illegible] encore fait son [illegible] "La princesse [illegible] fuseau comme l[illegible] n'en mourra pa[s] [illegible] sommeil qui du[rera] [illegible] de ce temps, il [illegible] doit l'épouser l[illegible]

"Ainsi soit-il [illegible] (C'est M. Taft [illegible] fit bâtir une gr[ande] [illegible] enferma la prin[cesse] [illegible] croyant trompe[r] [illegible] jour, au milieu [illegible] (Mlle Ross de [illegible] pour nous) s'é[illegible] se présenter à l[illegible] veau pour elle [illegible] du palais, furet[illegible]

La méchante [illegible] ne et se hâta d[illegible] les mains de la [illegible] princesse: cel[illegible] croyait un joue[t] [illegible] parer. La mal[illegible] ans! Elle se pi[que] [illegible] un sofa! Voilà [illegible] qui commence! [illegible] tié du pauvre r[oi] [illegible] reine-mère: d'[illegible] endormit de su[ite] [illegible]

Cent ans se p[assent] [illegible] comme cela se [illegible] fées, et un jour [illegible] comme le jour, [illegible] sait.

Il arriva à u[n] [illegible] à son grand ét[onnement] [illegible] devant lui: le [illegible] avenue. Il s'[illegible] marchant touj[ours] [illegible] où il trouva [illegible] parcourant les [illegible] princesse endor[mie] [illegible]

Il lui vint [illegible] de la princess[e] [illegible] Il se courba et [illegible] doigts effilés [illegible] elle se réveilla [illegible] tout est vie et [illegible] épousa la pri[ncesse] [illegible] et toutes les n[illegible] La reine des f[ées] [illegible] par des papillo[ns] [illegible] se rendre dans [illegible]

Voilà, contin[ua] [illegible] que nous allon[s] [illegible] ses ailes et s'en[vola] [illegible]

Il n'y a plus [illegible] aidera dans ce[illegible] ceux qui ne se[illegible] trouveront cert[illegible]

Il y aura b[illegible] soir. On peut [illegible] nir des places [illegible]

—On annon[ce] [illegible] vernement vic[illegible] hôtel de Mosco[u] [illegible] corps, il portai[t] [illegible] le cartel d'us[illegible] par ordre des a[illegible]

—On a parl[é] [illegible] mation élevée [illegible] M. Alphonse D[audet] [illegible] chaîne mise à l[illegible] dont le héros [illegible] feu M. Bravay, [illegible]

Quelques jou[rs] [illegible] tres, ayant pu[illegible] avançant que l[illegible] mandé répara[tion] [illegible] Dandet, celui-c[i] [illegible]

Monsieur.—[illegible] nier a publié [illegible] pour une pièce [illegible] pour moi, ma[illegible] prie de vouloir [illegible] tion de ces que[illegible]

Entre F... [illegible] n'a pas été que[illegible] ment d'une let[tre] [illegible] mandait d'affir[illegible] sentiments de [illegible] B.... Cette [illegible] M. F.... B.... [illegible] convenable.

Recevez [illegible]

Quand vous [illegible] allez à l'Etoile [illegible] ronne.

FEU[ILLETON]

CROQU[illegible]

THANK[illegible]

Par [illegible]

C'était en l'[illegible] rinoros, New [illegible] terrible. Au [illegible] un semblant [illegible] vent du nord-[illegible] la boue sur la [illegible] pris un moule [illegible] journée.

Les emprein[tes] [illegible] ment de la c[illegible] mières tracée[s] [illegible] minuariat, les [illegible] creusés par le[s] [illegible] somme compr[illegible] soir d'avril. [illegible] sées de glaço[ns] [illegible] frimas d'arge[nt] [illegible] taient au ven[t] [illegible] sur la route, [illegible] pelées, comm[e] [illegible] d'hiver aux [illegible] force d'atten[illegible] Quelques fam[illes] [illegible] et de nouvea[u] [illegible] le vent avec [illegible] emporter ave[c] [illegible] [illegible] reven[illegible] oubliée, l'été [illegible]

Ce ut là les [illegible] abattus ou de[illegible] route, et plu[illegible] familles, noi[illegible] de suite, de vi[illegible] débris de tou[illegible] groupes avai[ent] [illegible] point. Où y [illegible] quelques hut[illegible] nations volan[illegible] petit, que de [illegible]